

CONCOURS PHOTOS RENTÉE 2023



A partir du **29 août**, l'École Universitaire de Premier Cycle lance son **challenge de la rentrée** !

Le concept est simple :

Prends une photo qui représente ton **premier jour de rentrée**.
Ce qui t'a plu, t'a motivé ou alors juste ce qui t'a fait sourire.

Poste-la dans ton feed Instagram avec le hashtag
#RENTREE2023UPSACLAY !

N'oublie pas de **taguer l'Université Paris-Saclay** pour que
ta photo soit vue **@universite_paris_saclay**

université
PARIS-SACLAY

SQ
Terre d'innovations

ÉCOLE UNIVERSITAIRE
DE PREMIER CYCLE
PARIS-SACLAY

L'Ecole Universitaire de Premier Cycle Paris-Saclay organise, avec le soutien de la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines un concours de photos gratuit, ouvert à tou.te.s les étudiant.es de l'Université Paris-Saclay.

1. THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « Mes premiers moments à l'Université Paris-Saclay ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tou.te.s les étudiant.es de l'Université Paris-Saclay. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du **lundi 28 août au vendredi 13 octobre 2023**.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut envoyer **3 photographies au maximum**. La photo ne doit ni **être retouchée, ni faire l'objet d'un montage** par le biais d'un logiciel de photos. Elles devront être **publiées sur le compte Instagram du participant** durant la période évoquée à l'article 3 avec mention du compte de l'Université **ou envoyer par mail à l'adresse com.ecole-1cycle@universite-paris-saclay.fr**.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l'Université.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Il aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

6. PRIX ET RECOMPENSES

Le concours est doté de 3 lots. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors d'une cérémonie de remise des prix.

Les gagnants seront informés par courriel ou via leur compte instagram à partir du 7 novembre 2023. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7. INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.